



# REGLEMENT DE COURSE OCTOBRE ROSE 2024

COMMUNE DE PIGNAN

## Les épreuves

L'association Endurance Club Garrigues « ECG Pignan » organise un trail solidaire non chronométré le dimanche 20 octobre 2024 sur la commune de Pignan dans le cadre de l'animation Octobre Rose organisée par la mairie de Pignan ce jour-là.

Cette course est à vocation solidaire, l'intégralité des bénéfices seront versés à la recherche et au dépistage du cancer du sein.

Cette manifestation consiste en une épreuve non chronométrée de 8 km avec départ et arrivée dans le parc du château de Pignan ouverte à toutes et tous et pour les enfants nés en 2015 et avant. Elle est accessible à tous et peut se parcourir à un rythme modéré.

L'heure de départ est fixée à 10 h 30.

A l'arrivée, pour l'ensemble des participants, un grand ravitaillement d'arrivée est mis à disposition.

Les accompagnants en vélo ou toute forme de véhicules sont interdits.

## Inscriptions

Les inscriptions pourront se faire en ligne sur le site de ATS Sport ([www.ats-sport.com](http://www.ats-sport.com)) jusqu'au samedi 19 octobre 2024 à 24 h. Les participants pourront également s'inscrire le dimanche matin à partir de 9 h 30 jusqu'au départ.

TARIFS	En ligne jusqu'au 19/10/2024	Sur place le 20/10/2024
Octobre rose (8km)	5,00 €	8,00 €

## Licences, certificats médicaux, attestations parentales pour les mineurs

La participation à ce trail non chronométré nécessite pour les mineurs une autorisation parentale.

## **Dossards**

Le retrait des dossards sera possible le dimanche 20 octobre 2024 à partir de 9 h 30 jusqu'au départ de la course. Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisation ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

## **Classement**

Cette épreuve ne fera pas l'objet d'un classement, elle s'apparente davantage à un footing en groupe qu'à une véritable épreuve avec classement.

## **Assurance**

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile (loi n° 84-610, art 37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur. Les participants renoncent à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement (article L321-4 du code des sports).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en cas d'accident dû à un mauvais état de santé, au non respect des consignes de sécurité des organisateurs, des services municipaux ou de la réglementation FFA.

## **Droit d'image**

Chaque coureur accepte que l'organisation diffuse son nom, les photos et vidéos sur le site de l'organisation et de ses partenaires ou tout autre média.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la promotion de l'évènement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que nous pouvez exercer en vous adressant à l'association ECG Pignan.

**La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.**